

MAISON DE SANTÉ RECHERCHE MÉDECIN

MEDECIN GENERALISTE

Mode d'exercice : Libéral en équipe coordonnée

Type de médecine : médecine générale, soins non programmés et petites urgences.

Cabinet médical tout équipé dans maison de santé en fonctionnement depuis 2017.

Secrétariat physique et coordinatrice.

Participation à la PDSA. Régulation à distance avec équipe SAMU.

Possibilité formation Médecin Correspondant SAMU sur volontariat.

Equipe pluriprofessionnelle composée de 3 médecins, 2 sages-femmes, 2 kinésithérapeutes, 3 infirmiers, 1 dentiste, 1 orthophoniste, 1 psychologue et ergothérapeute, 1 ostéopathe, 1 opticien et 3 pharmaciens.

Intervention équipe Centre Médico-Psychologique du CH de Béziers.

Montant des charges et loyer : environ 1100€/mois.

Montant moyen des revenus mensuels 8400€ brut (8 demi journées).

Les +

Territoire authentique au paysage et patrimoine riche et typiquement languedocien (oliveraies, vignobles, pierres sèches, etc)

Activités physiques de pleine nature (VTT, randonnée, spéléologie, etc).

Participation selon volonté à la dynamique d'équipe (réunions de concertations pluriprofessionnelles mensuelles, projets de santé publique, moments conviviaux).

Possibilité logement.

--> MSP située en zone montagne, en ZAC et en ZRR (aides financières spécifiques, voir ci-après).

Zone de montagne : Aide forfaitaire à l'installation (max 50 000 € pour un exercice d'au moins 4 journées /semaine, ensuite proratisé en fonction du nombre de demi-journées travaillées). Ne peut être versée en dessous de 2,5 jours/semaine. Sous réserve de s'installer minimum 5 ans, exercer en MSP ou CPTS et participer à la permanence des soins du secteur.

Aides zonage Zone d'Action Complémentaire (Agence Régionale de Santé) : CESP (Contrat d'Engagement de Service Public) : Bourse d'étude de 1 200 € brut par mois proposée par l'ARS aux étudiants en médecine s'engageant à s'installer en ZAC, autant de mois que de mensualités perçues.

PTMG (Praticien Territorial de Médecine Générale) : Médecin généraliste libéral pouvant bénéficier d'une garantie de revenu forfaitaire pendant les deux premières années d'installation en ZAC.

PTMA (Praticien Territorial de Médecine Ambulatoire) : Médecin spécialiste libéral pouvant bénéficier d'un forfait de l'ARS en cas de maladie, maternité, paternité pendant 6 ans (le PTMA peut suivre le PTMG)

ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) : exonérations fiscales.